

CROATIE



>>> Du 19/07/2009 au 19/07/2009

| | | | |
|---------------------|--|--------------------|---------------------------|
| - Capitale : | Zagreb | - IDH : | ▲ 0,862 (élevée) 45e |
| - Langue : | Croate | - PIB / hab. : | 7 800 euros |
| - Religion : | Catholique | - Fuseau horaire : | France +0 |
| - Forme de l'état : | Démocratie parlementaire | - Indicatif tel : | +385 |
| - Population : | 4,5 Millions (117 ^e) | - Moyen d'entrée : | CNI ou Passeport |
| - Superficie : | 9,7 fois - que la France (124 ^e) | - Courant : | 220V + adaptateur |
| - Point culminant : | Le pic de Dinara ,1831 m | - Network : | GSM : Moy / Internet : OK |

MONNAIE : Kuna (HRK)[1 EUR = 7,25 HRK] [1 USD = 5,24 HRK en Juin 2009]
ATM : OK / CB préférée : MasterCard

Numéros utiles :

- Police : 92
- Assistance routière : 987

Ambassade Française sur place :

Ambassade de France à Zagreb :
Hebrangova 2, 10000 Zagreb Tél.: 00 385 (0)1 48 93 600 - Fax : 00 385 (0)1 48 93 660
Section consulaire : Tél 00 385 (0)1 48 93 680 - Fax : 00385 (0)1 48 93 614
Permanences soirées et week-ends : Tél. : 00 385 (0)1 48 93 607

Informations routières :

- Il faut se munir de la carte grise et de la carte verte internationale d'assurance automobile (le véhicule doit être assuré sur le territoire croate : sigle HR sur la carte verte ; sinon il faut souscrire un complément d'assurance à la frontière).
- La vitesse est limitée à 130 km/h sur autoroute, 90 km/h sur les routes nationales et à 50 km/h en agglomération. Les contrevenants s'exposent à de fortes amendes (entre 300 et 3000 kunas, soit environ entre 40 et 400 euros).
- Il est obligatoire de rouler avec les phares allumés sans quoi vous êtes passibles d'une amende d'environ 35 euros
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le chauffeur et les passagers du véhicule (amende : 500 kunas, soit environ 68 euros).
- En cas de problème, arrêtez-vous sur la bande d'arrêt d'urgence et appelez l'assistance croate routière, HAK, au 987 (à partir d'un portable étranger, composer le 0200987).
- En cas d'accident, la présence de la police pour établir un constat est obligatoire (tout départ du lieu de l'accident peut être considéré comme un délit de fuite). Pour appeler la police, composer le 92 (à partir d'un portable étranger, composer le 020092)
- Le taux d'alcoolémie autorisé au volant est passé en juin 2008 à 0,500g/l. La conduite en état d'ébriété entraîne le paiement d'une amende (de 500 à 3000 kn, soit environ de 68 à 400 euros) et le retrait immédiat du permis de conduire.

Informations générales :



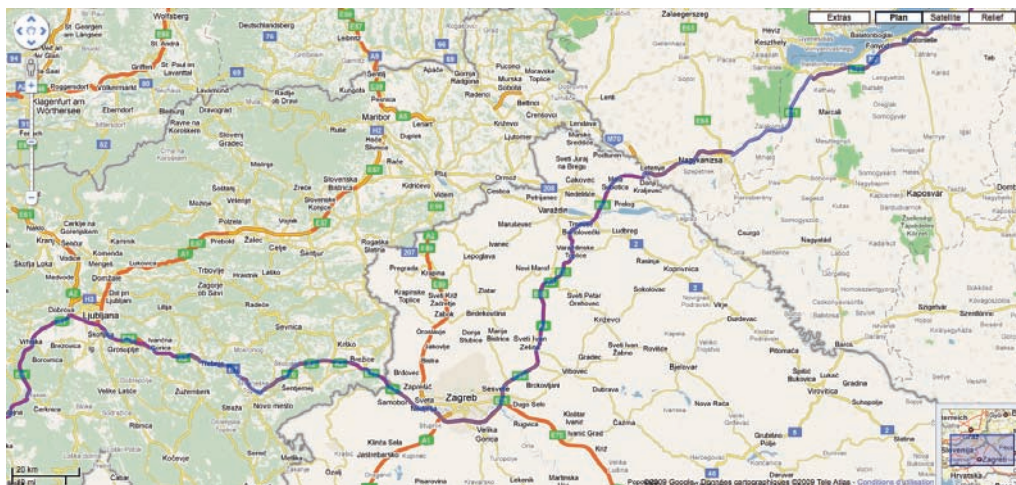
Itinéraire prévu + villes traversées :

Entrée à Bobovica.

Trajet pour la Hongrie par la route A3 direction Zagreb puis A4 direction Sesvete puis Sveti Ivan Zelina puis Budapest.

Passage de la frontière à Donji Hrascan ???

Distance : 130 km



Contacts sur place :

AUCUN